

**INVITATION**

**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S**

**1 AVRIL 2017**

**Castione**

Scuola Elementare, Carrale di Bergamo

Début: 11h15

**INVITO ALLA**

**ASSEMBLEA DEI DELEGATI**

**1° APRILE 2017**

**Castione**

Scuola Elementare, Carrale di Bergamo

INIZIO: ore 11.15



## **DATES 2017**

Vendredi 23 juin 2017

Conférence de coordination Fribourg

Samedi 24 juin 2017

Assemblée des délégué-e-s Fribourg

Vendredi 13 octobre 2017

Conférence de coordination Olten

Samedi 14 octobre 2017

Assemblée des délégué-e-s Olten

## **INFORMATION IMPORTANTE**

### **Carte de délégué-e-s**

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.  
Contre remise de ce courriel, tu recevras la carte de vote qui te donnera le droit de participer au vote!

Chères camarades,  
Chers camarades,

Une victoire – avec la manière! Le NON à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a été foudroyant. Avec ce NON, la population envoie un signal politique clair au Conseil fédéral, au Parlement et aux associations économiques : maintenant, ça suffit ! La politique fiscale et financière des dernières décennies – pénétrée de la devise « Plus on est grand et riche, plus on a de privilèges » – n'est plus tolérée. Les réformes que la droite essaie de faire passer en force, sans consulter la population, ne trouvent aucune majorité.

Le succès contre la RIE III est celui des nombreuses personnes qui se sont investies dans la campagne avec bravoure et dévouement. Un nombre incalculable de membres ont distribué des lettres de proximité, des journaux de votations, des flyers ou du matériel promotionnel. Un nombre incalculable de membres ont alimenté les médias sociaux et les colonnes du courrier des lecteurs avec nos arguments ou ont mené des actions de stand. Les responsables des finances du PS et les président-e-s de sections de toute la Suisse ont résisté bec et ongles et ont tiré la sonnette d'alarme. Nous avons rarement vécu une campagne aussi dynamique et acharnée. Nous tenons à remercier de tout cœur chacune et chacun de sa contribution.

Pour l'heure, nous ne savons pas encore si nous allons lutter pour ou contre une réforme dans le cadre de la « Prévoyance vieillesse 2020 ». Notre positionnement politique dépendra du résultat des travaux du Conseil national, lors de la session de printemps, et nous le définirons à l'occasion de notre Assemblée des délégué-e-s, le 1<sup>er</sup> avril. Ce que nous savons déjà, c'est que la voix du PS sera déterminante et que nous devons une nouvelle fois nous engager avec force dans ce combat. Dans ce contexte, les partis bourgeois ont maintenant tout le loisir de prendre acte du message très clair envoyé par la population votante : aucune réforme ne passe(ra) la rampe sans le PS.

Cordialement,

The image shows two handwritten signatures in cursive. The first signature is 'Flavia' and the second is 'Leyla'. They are separated by the word 'et'.

Flavia et Leyla, co-secrétaires générales du PS Suisse

Care compagne, cari compagni,

abbiamo vinto – e alla grande! Il NO alla Riforma III dell'imposizione delle imprese (RI imprese III) è stato schiacciante. Con questo NO la popolazione lancia un chiaro segnale politico al Consiglio federale, al Parlamento e alle associazioni economiche: ora basta! La politica finanziaria e fiscale dell'ultimo decennio, all'insegna del motto «Più sei grande e ricco, più privilegi avrai» non viene più tollerata. Le riforme imposte dalla destra a scapito della popolazione non hanno più la maggioranza.

Il successo contro la RI imprese III è il successo di molti che si sono impegnati con coraggio e tenacia nella campagna. Tanti membri hanno distribuito lettere ai vicini, infovotazioni, volantini o give-away. Tanti membri hanno alimentato con i nostri argomenti i social media e le lettere ai giornali e hanno animato gli stand. I responsabili PS delle finanze e i sindaci di tutta la Svizzera si sono opposti e hanno fatto sentire la loro voce. Raramente abbiamo vissuto una campagna così dinamica e impegnata. Desideriamo ringraziare di cuore ognuno di voi per il contributo apportato.

Al momento non sappiamo ancora se sulla Previdenza per la vecchiaia 2020 lotteremo a favore o contro la riforma. La nostra posizione dipende dall'esito delle discussioni nel Consiglio nazionale durante la sessione primaverile e verrà decisa dall'assemblea dei delegati del 1° aprile. Ciò che sappiamo sin d'ora è che la voce del PS sarà decisiva e che verrà nuovamente richiesto il nostro impegno. E i partiti borghesi dovranno ora accettare il chiaro segnale del popolo svizzero: non esiste una riforma di successo senza il PS.

Cordialmente,

Handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Flavia e Leyla'.

Flavia e Leyla, co-segretarie generali PS Svizzera

# ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DU 1 AVRIL 2017

- 11.15**    **1. Ouverture de l'AD et salutations**  
*Discours de bienvenue d'Igor Righini, président du PS Tessin, Mario Branda, président de la ville de Bellinzona, Gabriele Del Don, président de la section socialiste d'Arbedo-Castione*
- 2. Communications**
- 3. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse**, conseiller aux Etats (FR)
- 4. Recommandation de vote en vue des votations fédérales du 21 mai 2017**  
 ➤ Loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)
- 5. Discours du conseiller fédéral ou de la conseillère fédérale**
- 6. Thème principal : prévoyance vieillesse 2020<sup>1</sup>**  
 ➤ Appréciation, positionnement et évtl. lancement d'un référendum
- 7. Adoption des règlements par vote**
- 8. Soutien à l'initiative du GSsA**
- 9. Budget 2017**  
 ➤ Adoption
- 10. Résolutions, propositions et élections**  
 ➤ Confirmation et nouvelles élections des commissions spécialisées
- 16.00**    **11. Clôture de l'AD / apéritif**

---

<sup>1</sup> A l'heure actuelle, la **prévoyance vieillesse 2020** est dans la dernière phase des débats parlementaires, dont l'issue reste incertaine. Ce n'est qu'après la votation finale, le 17 mars 2017, que le Groupe socialiste et le Comité directeur seront en mesure d'évaluer s'il faut soutenir le projet ou le contrer par un référendum. La proposition, comme les documents y relatifs, seront adoptés par le Comité directeur le 24 mars et mis en ligne sur le site Internet du PS le 28 mars.

## ORDINE DEL GIORNO PROVVISORIO DELL'ASSEMBLEA DEI DELEGATI 01.04.2017

- 11.15**    **1.    Lavori di apertura**  
Benvenuto di: Igor Righini presidente PS Ticino, Mario Branda sindaco di Bellinzona, Gabriele Del Don municipale e presidente della sezione PS di Arbedo-Castione
- 2.    Comunicazioni**
- 3.    Discorso di Christian Levrat**, Presidente PS Svizzera, Consigliere agli Stati FR
- 4.    Presa di posizione sulla votazione federale del 21 maggio 2017**  
➤ Legge sull'energia (LEne) del 30 settembre 2016
- 5.    Discorso Consigliere federale o Consigliera federale**
- 6.    Tema principale: Riforma della previdenza per la vecchiaia 2020<sup>2</sup>**  
➤ Analisi, posizione, ev. lancio del referendum
- 7.    Approvazione del regolamento del voto generale**
- 8.    Sostegno congiunto all'iniziativa GSsE**
- 9.    Preventivo 2017**  
➤ Approvazione
- 10.   Risoluzioni, mozioni ed elezioni**  
➤ Elezioni e riconferme nelle commissioni tecniche
- 16.00**    **11.   Conclusione / aperitivo**

---

<sup>2</sup> Attualmente sta per terminare la discussione parlamentare sulla **Previdenza per la vecchiaia 2020**: il suo esito pertanto è ancora aperto. Solamente dopo la votazione finale del 17 marzo 2017 sarà chiaro come valuteranno la questione il gruppo PS e la Direzione e se di conseguenza verrà proposto il sostegno o il referendum. La proposta, come pure la relativa documentazione, verranno approvate dalla Direzione il 24 marzo e pubblicate sulla pagina di PS Svizzera il 28 marzo.

## INDICATIONS PRATIQUES

### **Carte de délégué-e**

Chaque délégué-e annoncé-e chez nous reçoit avec un courriel sa carte de délégué-e. Le courriel avec carte de délégué-e doit être **imprimé** et échangé à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non imprimés qu'avec une excuse valable.

### **Propositions et résolutions**

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **vendredi 17 mars 2017 à 17h00**.

### **Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :**

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Spitalgasse 34, case postale 7876, 3001 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : [ad@pssuisse.ch](mailto:ad@pssuisse.ch), renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

### **Propositions du Comité directeur, documentation finale**

L'ensemble des documents, les propositions et commentaires du Comité directeur sur les amendements et résolutions transmises au secrétariat central pourront être consultés sur le site Internet du PS Suisse à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad) **dès le mardi 28 mars 2017, à 18h00**. Ces documents ne seront plus distribués sur les tables. Veuillez les imprimer si vous souhaitez une version papier.

### **Demande de prise de parole et propositions**

Des formulaires pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

### **Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 25 juin 2016 à Coire peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : [www.pssuisse.ch/ad](http://www.pssuisse.ch/ad) dès maintenant.

### **Traduction simultanée**

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

## Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

## Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Castione-Arbedo à l'adresse <http://www.cff.ch> ou, par téléphone, auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

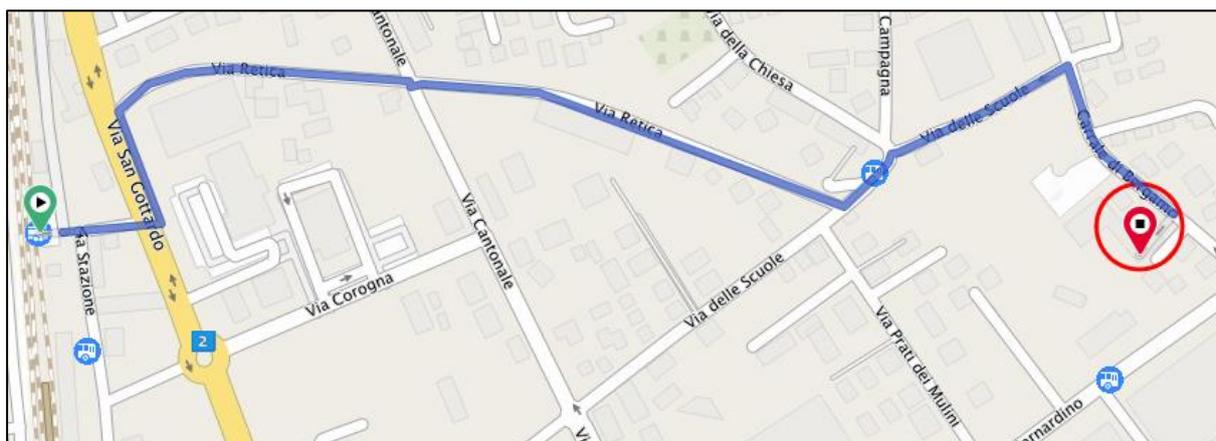
## Site de l'assemblée

La « Scuola Elementare » se trouve à la Carrare di Bergamo.

- Venir en transports en commun :

Depuis Bellinzzone, prenez le bus durant 4 minutes jusqu'à l'arrêt « Castione-Arbedo ». De là, vous pouvez atteindre la « *Scuola Elementare* » en 10 minutes à pied ou prendre le bus n°214 jusqu'à l'arrêt « Castione, Via s. Bernardino ».

Carte du lieu de l'AD : <https://map.search.ch/d/da3zmvhmt>



## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

### RECOMMANDATION DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 21 MAI 2017

#### LOI DU 30 SEPTEMBRE 2016 SUR L'ÉNERGIE (LENE)

##### **Oui à la Loi sur l'énergie – Oui à l'énergie propre et indigène et à la création de valeur en Suisse**

Notre politique énergétique actuelle nous rend dépendants d'importations onéreuses de pétrole et de gaz. Nous courons un gros risque atomique et fossile. Avec la Stratégie énergétique 2050 (premier paquet de mesures), le Conseil fédéral a présenté un programme complet qui contient des décisions importantes destinées à favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et qui interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires. La production d'énergie à partir du soleil, du vent, de la biomasse, de l'eau et de la géothermie crée de la valeur en Suisse et garantit des places de travail sûres à long terme. La Stratégie énergétique 2050 – et notamment la Loi sur l'énergie – apporte une contribution à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat et offre aux entreprises de la sécurité en matière d'investissements. Un rejet de la Loi sur l'énergie rendrait la Suisse dépendante des importations de courant sale.

**Même si le PS serait volontiers allé plus loin et même s'il a notamment exigé une sortie programmée du nucléaire selon un calendrier contraignant, il soutient avec conviction la Stratégie énergétique 2050 et, par-là, l'actuelle Loi sur l'énergie – contre laquelle le référendum a été lancé entre autres par l'UDC.**

##### **La Stratégie énergétique 2050 bénéficie d'un large soutien – l'UDC manœuvre en articulant des chiffres fantaisistes**

La Loi sur l'énergie trouve un large soutien politique. Elle a été adoptée lors du vote final du 30 septembre 2016 par le Conseil des États par 35 voix contre 6 (3 abstentions) et au Conseil national par 120 voix contre 72 (6 abstentions). Le PDC, le PBD, le PEV (PPE), les Vert'libéraux, le PS et les Verts font bloc derrière le projet. Deux tiers des parlementaires PLR et différents représentants de l'UDC ont eux aussi exprimé leur adhésion.

L'UDC prétend maintenant que la nouvelle Loi sur l'énergie coûtera environ 200 milliards de francs, soit environ 3'200 francs par ménage chaque année. Ces chiffres relèvent du domaine des faits alternatifs et n'ont tout simplement rien à voir avec le premier paquet de mesures. Les coûts du premier paquet de mesures pour les ménages s'élèvent à environ 40 francs par an en moyenne.

### **Vue d'ensemble des adaptations centrales apportées à la Loi sur l'énergie – contre laquelle le référendum a été lancé**

La production annuelle moyenne d'électricité issue des énergies renouvelables (sans la force hydraulique) doit atteindre au minimum 4'400 GWh d'ici à 2020 et 11'400 GWh d'ici à 2035. Par rapport à l'an 2000 (année de référence), la consommation moyenne finale d'énergie par personne et par an doit diminuer de 16% d'ici à 2020 et de 43% d'ici à 2035. Le supplément perçu sur le réseau augmentera, pour passer de 1,5 à 2,3 centimes par kWh. Cette hausse doit permettre de disposer de fonds supplémentaires pour développer les énergies renouvelables. La rétribution à prix coûtant du courant injecté est transformée en un système de rétribution de l'injection avec commercialisation directe. Le PS s'est opposé en vain à la limitation à 5 ans de la période durant laquelle les nouvelles installations peuvent profiter de mesures incitatives. La rétribution unique pour les installations photovoltaïques est désormais étendue aux installations de plus grande envergure et la construction de nouveaux aménagements hydroélectriques est encouragée par des contributions d'investissement. Les grandes centrales hydroélectriques (d'une puissance supérieure à 10 MW), dont le courant doit être vendu au-dessous du prix de revient, doivent être soutenues financièrement pendant 5 ans avec au maximum 1 centime par kWh.

### **Adaptations importantes apportées à d'autres lois faisant partie de la Stratégie énergétique 2050**

Les prescriptions concernant les émissions des véhicules seront renforcées. Le Programme Bâtiments recevra plus de moyens (Loi sur le CO<sub>2</sub>). Deux interdictions vont être ancrées dans la Loi sur l'énergie nucléaire: celle de construire de nouvelles centrales nucléaires et celle de retraiter les éléments combustibles usés.

**Proposition du Comité directeur:** Recommandation de vote : OUI

## POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

### APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LE VOTE GÉNÉRAL

#### Remarque préliminaire :

Parmi les thématiques abordées dans le cadre du projet « Futur PS », il y a celle de l'extension des droits de participation. Pour un parti de militant-e-s comme le PS, il est important que chaque membre puisse participer aux décisions qui façonnent la trajectoire du parti. Un moyen dont on a peu fait usage à ce jour est le vote général. Pour que cet instrument d'implication directe et à caractère contraignant de la base du parti puisse à l'avenir être utilisé plus souvent, le Comité directeur du PS Suisse souhaiterait présenter aux personnes participant à l'Assemblée des délégué-e-s du 1<sup>er</sup> avril 2017 un règlement pour son activation, comme cela est aussi prévu dans les statuts au sens de l'art. 15 (l'Assemblée des délégué-e-s), au chiffre 4.

Le vote général est donc envisagé comme une sorte de référendum (art. 24, chiffre 1), mais il peut aussi être considéré comme une manière d'exercer le droit d'initiative (art. 24, chiffre 2).

#### Extrait des statuts:

#### **Art. 24 Le vote général**

1. Deux cinquièmes des délégué-e-s d'un Congrès ou d'une Assemblée des délégué-e-s ou un quart des sections peuvent demander, dans un délai d'un mois, que les décisions du Congrès ou de l'Assemblée des délégué-e-s soient soumises à un vote général.
2. L'Assemblée des délégué-e-s ou un dixième des membres du parti peuvent demander le vote général pour une question politique importante.
3. L'Assemblée des délégué-e-s règle le processus par un règlement et désigne le bureau qui procède au vote général.
4. Tous les membres du parti enregistrés reçoivent le matériel de vote agréé par le Comité directeur par écrit ou sous forme électronique. Ils ont au minimum deux semaines pour voter.

## Règlement sur la tenue d'un vote général

<p>I. Requête sur la tenue d'un vote général</p>	<p><b>Le vote général en tant qu'exercice du droit de référendum</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Deux cinquièmes des délégué-e-s d'un Congrès ou d'une Assemblée des délégué-e-s (le statut de délégué-e fait foi et non pas la présence à l'AD ou au Congrès) ou un quart de toutes les sections peuvent demander qu'une décision du Congrès ou de l'Assemblée des délégué-e-s soit soumise au vote général de tous les membres. Lors des votations, les prises de position sur les contenus ainsi que les choix et le lancement d'initiative seront décidés. En règle générale, chaque votation sera discutée dans son domaine et sur ses fondements afin d'être acceptée ou refusée.</li> <li>2. Le Secrétariat central se charge, pour le compte des auteurs de la requête, d'envoyer la demande de vote général aux délégué-e-s ou aux sections sous forme électronique. Les initiateurs donnent une adresse de correspondance à laquelle les soutiens peuvent s'adresser directement.</li> <li>3. La demande de vote général doit être accompagnée des justificatifs demandés et être soumise par écrit ou sous forme électronique au Comité directeur du PS Suisse. Les signataires doivent figurer nommément pour qu'ils puissent être publiés dans le but d'une vérification indirecte et pour que le Comité directeur puisse vérifier le quorum requis.</li> <li>4. La requête doit être déposée au secrétariat central dans un délai d'un mois à partir de la prise de décision de l'organe concerné. C'est soit le cachet postal, soit la date de l'envoi de l'e-mail qui fait foi. À cette date-là, tous les documents doivent être complets.</li> </ol> <p><b>Le vote général en tant qu'exercice du droit d'initiative</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. L'Assemblée des délégué-e-s, le Congrès ou un dixième de tous les membres du parti peuvent soumettre une question importante au vote général.</li> <li>6. Si la demande est présentée par un dixième de tous les membres du parti, on applique la même procédure que celle décrite au chiffre 3 (requête écrite ou électronique adressée au Comité directeur). Le secrétariat central soutient les initiateurs dans une annonce qui paraît dans l'une de ses publications envoyées à tous ses membres.</li> <li>7. Si la décision est prise par une Assemblée des délégué-e-s ou par un Congrès, elle doit impérativement être dûment inscrite à l'ordre du jour et être soutenue par une majorité de deux tiers des délégué-e-s.</li> </ol>
--	--

II. Information, délais et déroulement du vote	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Immédiatement après la prise de décision sur la tenue d'un vote général, les membres reçoivent des indications relatives à la procédure sur la page d'accueil du PS Suisse et dans le journal des membres.</li> <li>2. La date officielle du vote est fixée par le Comité directeur. Le Comité directeur fixe les modalités de vote, qui garantissent la possibilité de former librement l'opinion des votant-e-s.</li> <li>3. Les documents sont remis aux personnes ayant le droit de vote au plus tard 20 jours avant l'expiration du délai. Le vote se fait par écrit, il est anonyme et la confidentialité du vote est garantie.</li> </ol>
III. Droit de participation	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Sont autorisés à voter tous les membres du PS Suisse qui ont été admis au sein du parti jusqu'à la date officielle d'envoi des documents de vote et qui sont enregistrés comme membre dans l'administration centrale des membres.</li> </ol>
IV. Bureau de vote	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le bureau de vote se compose normalement d'un-e représentant-e du Comité directeur, de la secrétaire générale ou du secrétaire général ainsi que d'un-e représentant-e de chaque Parti cantonal comptant plus de 500 membres, proposé-e par le Parti cantonal.</li> <li>2. Les membres du bureau de vote sont désignés selon l'article IV. 1 par l'Assemblée des délégué-e-s ou le Congrès. Lorsque la tenue du vote et le respect des délais l'exigent, le Comité directeur peut désigner le bureau de vote.</li> <li>3. Ce bureau statue chaque fois sur la validité des voix exprimées et est compétent pour le décompte des voix et l'établissement du résultat.</li> </ol>
V. Exercice du droit de vote	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'exercice du droit de vote se fait par voie postale et de façon anonyme. La confidentialité du vote est garantie en tout temps.</li> <li>2. Les bulletins de vote sont conservés en lieu sûr pour la durée d'un an auprès du PS Suisse et sont ensuite détruits.</li> </ol>
VI. Communication du résultat	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La communication du résultat incombe au Comité directeur. Celui-ci publie le résultat au plus tard quatre jours après l'expiration du délai de vote. Le résultat revêt un caractère contraignant pour tous les organes du parti.</li> </ol>

**Proposition du Comité directeur :** acceptation

## POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

### INITIATIVE INTITULÉE

### « POUR UNE INTERDICTION DU BUSINESS GUERRIER »

#### Situation de départ

Les guerres et les conflits armés font rage dans différentes régions du monde. Bon nombre de ces affrontements se perdent dans le flux médiatique journalier et nous font oublier les actes quotidiens de violence. Nous ne pouvons toutefois ignorer que ces guerres ont bel et bien lieu, entre autres en voyant les comptes rendus et les reportages quotidiens sur les mouvements migratoires ou en découvrant les chiffres d'affaires de l'industrie de l'armement. C'est ce dernier point qui est visé par l'initiative. Pour que le matériel de guerre puisse être utilisé (dans un deuxième temps), leur production doit être financée (dans un premier temps). La Suisse joue ici un rôle important. Les entreprises d'armement ont besoin de capitaux de tiers, qu'elles se procurent sur les marchés financiers sous la forme de capital-actions, d'obligations ou de capitaux de tiers à court terme. La Suisse est une place financière importante. En 2014, pas moins de 7 billions de francs ont fait l'objet de telle ou telle forme de gestion dans notre pays. L'argent qui – via la place financière suisse – passe dans l'industrie de l'armement fait de nous des complices directs des groupes d'entreprises qui enregistrent des bénéfices sur le dos des victimes des guerres. En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse ne peut pas se permettre de pratiquer cette politique de la maximisation des profits au mépris des vies humaines.

L'alliance baptisée « Pour une interdiction du business guerrier », pilotée par le GSsA, veut au travers de l'initiative du même nom, obtenir que les acteurs financiers suisses n'aient plus le droit d'investir dans l'industrie de l'armement. L'argent suisse ne doit plus être utilisé abusivement pour le financement de matériel de guerre et, par là, pour le soutien aux guerres partout autour du globe.

#### Texte de l'initiative (en cours d'examen auprès de la Chancellerie fédérale)

*La Constitution fédérale est modifiée comme suit :*

#### **Art. 107a (nouveau) Interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre**

*<sup>1</sup> La Banque nationale suisse, les fondations ainsi que les institutions de la prévoyance étatique et professionnelle ont l'interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre.*

*<sup>2</sup> Sont considérées comme producteurs de matériel de guerre les entreprises qui réalisent plus de cinq pour cent de leur chiffre d'affaires annuel en fabriquant du matériel de guerre. Font exception à cette règle les appareils servant au déminage humanitaire ainsi que les armes de chasse et les armes de sport et leurs munitions respectives.*

<sup>3</sup> Sont considérés comme une forme de financement des producteurs de matériel de guerre :

- a. L'octroi à des producteurs de matériel de guerre de crédits, de prêts et de donations ou d'avantages financiers comparables.
- b. Les participations dans les entreprises des producteurs de matériel de guerre et l'acquisition de titres (papiers-valeurs) qui sont émis par les producteurs de matériel de guerre.
- c. L'acquisition de parts de produits financiers, tels que des placements collectifs de capitaux ou des produits structurés, si ces produits financiers incluent des produits de placement au sens de l'al. 3 let. b.

<sup>4</sup> La Confédération encourage l'adoption de conditions similaires pour les banques et les assurances aux niveaux national et international.

Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont modifiées comme suit :

**Art. 197, ch. 12 (nouveau)**

12. Disposition transitoire relative à l'art. 107a (interdiction de financer les producteurs de matériel de guerre)

<sup>1</sup> Si les dispositions légales concernées ne sont pas entrées en vigueur dans les quatre ans à compter de l'acceptation de l'article 107a par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance ; celles-ci s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions légales.

<sup>2</sup> Après l'acceptation de l'article 107a par le peuple et les cantons, il sera interdit de procéder à de nouvelles opérations de financement au sens de l'article 107a. Les financements en cours doivent être réglés dans un délai de quatre ans

**Proposition du Comité directeur : soutien de l'initiative (majorité des deux tiers requise)**

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### BUDGET 2017

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017
<b>Recettes</b>	<b>4'061'208</b>	<b>4'999'078</b>	<b>3'815'960</b>	<b>4'305'566</b>
<b>Cotisations</b>	<b>1'893'242</b>	<b>1'885'895</b>	<b>1'837'600</b>	<b>1'950'100</b> <sup>1)</sup>
Cotisations des membres	1'621'583	1'610'988	1'577'600	1'605'100
Versements de solidarité	271'659	274'907	260'000	345'000
<b>Récolte de fonds</b>	<b>1'238'780</b>	<b>1'896'244</b>	<b>1'260'460</b>	<b>1'553'760</b> <sup>2)</sup>
Dons des membres	469'056	521'112	456'500	456'500
Dons des bienfaiteurs(trices) et divers	673'818	1'343'152	803'960	1'097'260
Legs	95'906	31'980	-	-
<b>Ventes</b>	<b>246'393</b>	<b>227'565</b>	<b>152'900</b>	<b>231'706</b> <sup>3)</sup>
<b>Autres recettes</b>	<b>545'147</b>	<b>894'666</b>	<b>560'000</b>	<b>565'000</b> <sup>4)</sup>
<b>Dissolution des provisions</b>	<b>137'645</b>	<b>94'708</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b> <sup>5)</sup>
<b>Dépenses</b>	<b>4'140'100</b>	<b>4'990'060</b>	<b>3'810'409</b>	<b>4'301'190</b>
<b>Frais de production</b>	<b>364'928</b>	<b>283'855</b>	<b>229'000</b>	<b>198'089</b> <sup>6)</sup>
Médias	304'936	257'408	215'000	174'089
Courriels p. les membres (ea PS Femmes)	27'131	20'339	19'000	19'000
Nouveaux projets de recherches de fonds	32'861	6'108	-5'000	5'000
<b>Coût d'achat des marchandises</b>	<b>-</b>	<b>59'438</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Frais de personnel yc assurances sociales</b>	<b>2'247'517</b>	<b>2'974'516</b>	<b>2'206'558</b>	<b>2'505'550</b> <sup>7)</sup>
<b>Autres frais de personnel</b>	<b>103'725</b>	<b>114'104</b>	<b>157'900</b>	<b>185'940</b> <sup>8)</sup>
<b>Frais de location</b>	<b>233'344</b>	<b>249'393</b>	<b>247'564</b>	<b>241'064</b> <sup>9)</sup>
<b>Entretien, réparations, leasing</b>	<b>75'519</b>	<b>63'678</b>	<b>72'500</b>	<b>63'000</b> <sup>10)</sup>
<b>Assurances choses, taxes</b>	<b>6'975</b>	<b>4'711</b>	<b>5'100</b>	<b>5'100</b>
<b>Frais administratifs</b>	<b>316'794</b>	<b>380'691</b>	<b>363'528</b>	<b>319'288</b> <sup>11)</sup>
<b>Frais informatiques</b>	<b>80'777</b>	<b>71'454</b>	<b>92'000</b>	<b>78'000</b> <sup>12)</sup>
<b>Frais publicitaires (campagnes)</b>	<b>42'939</b>	<b>302'628</b>	<b>20'000</b>	<b>20'000</b> <sup>13)</sup>
<b>Frais divers du parti</b>	<b>482'079</b>	<b>347'486</b>	<b>331'360</b>	<b>447'860</b> <sup>14)</sup>
<b>Approvisionnement des provisions</b>	<b>95'906</b>	<b>66'855</b>	<b>-</b>	<b>100'000</b> <sup>15)</sup>
<b>Amortissements</b>	<b>99'743</b>	<b>94'880</b>	<b>84'900</b>	<b>137'300</b> <sup>16)</sup>
<b>Résultat financier</b>	<b>3</b>	<b>-331</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>-10'149</b>	<b>-23'297</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat annuel</b>	<b>-78'892</b>	<b>9'018</b>	<b>5'551</b>	<b>4'376</b>

## BUDGET 2017 – CENTRES DE COÛTS

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	
<b>Parti</b>	<b>1'382'160</b>	<b>1'484'657</b>	<b>1'320'546</b>	<b>1'414'361</b>	17)
A100 Cotisations	1'875'707	1'867'585	1'821'800	1'934'300	
A101 Dons	414'987	467'032	405'000	405'000	
A102 Dépenses courantes	-42'286	-47'061	-40'000	-55'000	
A103 Frais de personnel et généraux	-607'643	-561'403	-593'308	-639'335	
A104 Congrès	-69'807	-49'812	-76'000	-	
A105 AD	-59'894	-71'498	-55'000	-82'500	
A106 Actions politiques ponctuelles	-4'692	-2'092	-10'000	-10'000	
A110 Dépenses CD/présidence	-5'647	-3'074	-7'960	-7'960	
A111 Dépenses des commissions	-1'241	-5'117	-3'000	-3'000	
A112 Indemnités de la présidence yc dép.	-71'579	-71'702	-71'786	-71'944	
A113 Dépenses de la vice-présidence	-25'200	-25'200	-25'200	-25'200	
A115 125 ans PS Suisse - fête du jubilé	125	-	-	-	
A116 Relations internationales	-20'670	-13'001	-19'000	-19'000	
A117 Economie & démocratie	-	-	-5'000	-11'000	
<b>Formation</b>	<b>-126'122</b>	<b>-125'502</b>	<b>-177'845</b>	<b>-119'768</b>	18)
B100 Frais de personnel et généraux	-70'100	-99'735	-142'845	-89'768	
B101 CoCo	-13'084	-15'798	-15'000	-15'000	
B103 Formation interne	-16'361	-5'331	-10'000	-5'000	
B106 Université d'été	-26'577	-4'638	-5'000	-5'000	
B107 Projet Agglomérations	-	-	-5'000	-	
B108 Recrutement de membres	-	-	-	-5'000	
<b>PS60+</b>	<b>-67'138</b>	<b>-58'867</b>	<b>-64'624</b>	<b>-64'482</b>	19)
G100 Frais de personnel et généraux	-33'397	-33'705	-36'624	-36'482	
G101 Dépenses courantes	4'583	6'104	4'300	4'300	
G102 Dépenses de la présidence	-7'000	-7'000	-7'000	-7'000	
G103 CD/conférences	-13'676	-17'239	-18'300	-18'300	
G104 Rencotres thématiques/campagnes	-17'647	-7'027	-7'000	-7'000	
<b>PS Migrant-es</b>	<b>-32'591</b>	<b>-17'151</b>	<b>-21'800</b>	<b>-22'383</b>	20)
H100 Frais de personnel et généraux	-29'465	-15'540	-16'800	-17'383	
H101 Dépenses courantes	-3'126	-1'610	-5'000	-5'000	
<b>JS/Juso</b>	<b>-151'628</b>	<b>-174'399</b>	<b>-162'485</b>	<b>-164'465</b>	21)
J100 Frais de personnel et généraux	-151'628	-174'399	-162'485	-164'465	
<b>PS Femmes*</b>	<b>-80'949</b>	<b>-98'307</b>	<b>-102'118</b>	<b>-119'511</b>	22)
M100 Frais de personnel et généraux	-64'958	-67'417	-74'318	-76'711	
M101 Courriels du PS Femme*	4'265	-8'443	2'800	2'800	
M102 Dépenses courantes	-3'562	-5'394	-5'600	-20'600	
M103 Dépenses de la présidence	-15'382	-15'382	-7'000	-7'000	
M104 Assemblée des membres	-	-1'548	-6'000	-13'000	
M105 Conférences (anc. Coordination)	-2'777	-123	-7'000	-	
M106 Campagnes	1'463	-	-5'000	-5'000	
<b>Publications</b>	<b>-346'411</b>	<b>-363'559</b>	<b>-340'188</b>	<b>-257'700</b>	23)
P100 links	-212'617	-234'851	-211'446	-147'726	
P101 socialistes.ch	-103'700	-105'577	-97'942	-79'174	
P107 PS Svizzera	-30'094	-23'132	-30'800	-30'800	

	Comptes 2014	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	
<b>Campagnes</b>	<b>-1'044'189</b>	<b>-1'633'988</b>	<b>-712'480</b>	<b>-841'075</b>	24)
K100 Frais de personnel et généraux	-494'464	-426'804	-407'480	-406'075	
K102 Campagnes	-172'380	-26'799	-110'000	-110'000	
K103 Journaux de votations	-66'652	-18'920	-40'000	-20'000	
K150ff Référendums	-95'388	-40'000	-	-75'000	
K160ff Initiatives	-189'547	-109'745	-155'000	-130'000	
K110 Elections 2015	-25'758	-1'011'720	-	-100'000	
<b>Mobilisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-229'970</b>	<b>-489'838</b>	25)
KB100 Frais de personnel et généraux			-209'970	-474'838	
KB101 Campagnes			-20'000	-15'000	
<b>Récolte de fonds</b>	<b>390'965</b>	<b>1'022'339</b>	<b>496'516</b>	<b>669'238</b>	26)
F100 Frais de personnel et généraux	-321'337	-285'938	-317'444	-278'022	
F101 Diss./approvisionnement des prov.	-24'561	-60'748	5'000	5'000	
F102 Résultat de la collecte de fonds	673'818	1'295'753	803'960	1'062'760	
F103 Nouveaux projets de récolte de fonds	-32'861	-	-5'000	-	
F111 Récolte de fonds en ligne		47'399	10'000	34'500	
F112 Legs	95'906	25'873		-5'000	
F199 Part revenant aux partis cantonaux				-150'000	
<b>Résultat Shop</b>	<b>-2'988</b>	<b>-26'205</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat annuel</b>	<b>-78'892</b>	<b>9'018</b>	<b>5'551</b>	<b>4'376</b>	

## Commentaire sur le budget 2017

Le budget 2017 est équilibré. Il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du PS Suisse. Un document spécifique sera consacré au Groupe socialiste – un document sur lequel les parlementaires devront se prononcer. Les chiffres des différents postes et centres de coût sont commentés ci-dessous.

### 1. Cotisations des membres

Ces cotisations sont calculées sur la base de 30 000 membres. Cela correspond au nombre effectif des membres en 2016. Les Partis cantonaux reversent régulièrement, dans les délais de paiement impartis, les cotisations des membres au parti national. Du fait de cette évolution positive, les crédits d'escompte accordés aux Partis cantonaux restent pour ainsi dire inchangés.

### 2. Financement

Depuis 2010, les dons des membres sont comptabilisés net, tout comme les dons libres (donatrices et donateurs). L'établissement du budget se fait avec prudence, à partir des recettes effectives prévues pour 2016.

Les autres dons incluent en 2017 les dons récoltés grâce au mailing adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux membres des Femmes\* socialistes suisses et du PS60+.

### 3. Ventes

Les recettes provenant de la vente d'annonces/d'encarts/de publications sont inscrites au budget pour un montant légèrement inférieur à celui de 2016, car le nombre d'éditions des journaux des membres que sont *links* et *socialistes* sera réduit en 2017. La recette inclut en outre la participation des partis cantonaux et des sections à la réalisation de campagnes de base locales et cantonales.

### 4. Autres recettes

Ce poste comprend entre autres les contributions de soutien des communes et des cantons dans lesquels sont organisés les apéritifs à l'issue des Assemblées des délégué-e-s. L'indemnité versée par le Groupe socialiste pour compenser les frais généraux et les prestations des secrétaires générales, des responsables des médias et de la responsable des finances reste pour ainsi dire inchangée par rapport au budget 2016.

### 5. Dissolution des provisions

En 2017, les provisions existantes seront dissoutes à hauteur de 5 000 francs pour financer de nouveaux projets de récolte de fonds.

### 6. Frais de production

Les frais de production pour *links*, *socialistes* et *ps.ch* diminuent du fait de la réduction du nombre d'éditions de *links* et de *socialistes*. Quatre journaux de votations sont prévus en 2017.

Les coûts de production pour les mailings incluent les dépenses pour le mailing d'appel aux dons adressé aux destinataires de *links* et de *socialistes* ainsi qu'aux Femmes\* socialistes suisses. Les nouveaux projets de récolte de fonds comprennent notamment les dépenses pour les mesures en lien avec la brochure rédigée en 2013 indiquant comment établir un testament en faveur du PS. En 2017, les dépenses seront couvertes par les provisions existantes.

## **7. Frais de personnel et assurances sociales**

Par rapport à 2016, le taux d'occupation cumulé (pourcentage de tous les postes) augmente d'environ 180%, pour atteindre 2385%. En 2017, les charges salariales augmentent en conséquence (hormis pour la Jeunesse socialiste suisse) de quelque 300 000 francs, pour un total de quelque 2.7 millions de francs. Cette augmentation trouve sa source dans la décision du Comité directeur d'intégrer définitivement la campagne de mobilisation dans l'offre de prestations du PS Suisse.

La comptabilisation des frais de personnel comprend les salaires du Groupe socialiste et les salaires pour les collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse.

Les honoraires prévus pour les traductions sont quasi identiques à ceux du budget 2016. Des traductions simultanées sont prévues pour les Assemblées des délégué-e-s, les Conférences de coordination ainsi que les conférences et les réunions du PS60+.

Par rapport à 2016 et aux années précédentes, les honoraires de tiers sont en légère hausse. Cette augmentation résulte notamment du probable déménagement du Secrétariat central. Le poste comprend entre autres les prestations du bureau fiduciaire pour la gestion des salaires, les honoraires pour les projets de formation, les honoraires pour la conception, l'édition et le placement d'annonces dans les publications du parti, ou encore les honoraires pour des prestations fournies dans le cadre de campagnes.

## **8. Autres frais de personnel**

Les frais de personnel restants sont plus élevés que l'année précédente. Cela s'explique en particulier par les dépenses budgétisées des collaborateurs du département Mobilisation dans le cadre du soutien aux Partis cantonaux et aux sections pour les campagnes de mobilisation.

## **9. Frais de location**

Les valeurs budgétisées pour les frais de location sont comparables à celles des années précédentes. Un éventuel déménagement entraînera des surcoûts en 2017, car il faudra payer un double loyer pendant quelques mois. Au moment de l'établissement du budget, le montant de ces surcoûts n'était pas encore clair et n'était donc pas pris en considération. Dans la mesure où le résultat de l'exercice 2016 le permet, on constituera des provisions en 2016, de telle façon que ces charges supplémentaires n'aient pas d'effet sur le compte de résultat en 2017.

## **10. Entretien, réparations, leasing**

Ce poste comprend entre autres la location des moyens techniques nécessaires à l'organisation de diverses manifestations. Les dépenses sont moins élevées qu'en 2016, car aucun Congrès de 2 jours n'aura lieu en 2017.

## **11. Frais administratifs**

Avec près de 320 000 francs, les valeurs budgétisées pour les frais d'administration sont moins élevées qu'en 2016. Il y aura des économies sur les frais de port en raison de la réduction du nombre d'éditions de *links* et de *socialistes* et en raison du passage de la téléphonie sur VoIP.

## **12. Frais informatiques**

Les valeurs budgétisées pour les frais informatiques (licences et maintenance) sont légèrement inférieures à celles de 2016.

## **13. Frais publicitaires**

Les dons libres financent en priorité les charges salariales et les frais généraux internes du secteur de la récolte de fonds (récolte de fonds-prix de revient) ainsi que les charges salariales et les frais généraux des départements Campagnes et Mobilisation. Les moyens restants sont utilisés pour le travail de campagne effectif. Les frais publicitaires incluent notamment les coûts estimés pour les campagnes d'annonces dans la presse et les campagnes d'affichage pour les votations, les référendums et les initiatives en 2017. La campagne d'affichage pour le référendum sur la RIE III est financée par des actions de récolte de fonds mises sur pied spécialement pour cette campagne. Le montant budgétisé pour la publicité est par conséquent le même qu'en 2016.

## **14. Frais divers du parti**

Par rapport à 2016, les dépenses budgétisées pour 2017 sont plus élevées. Les contributions versées à des organisations comprennent notamment des contributions de campagne versées à des associations responsables dans le cadre de votations/de référendums/d'initiatives. Par ailleurs, en 2017, la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds est prise en compte sous cette rubrique sur la base du résultat budgétisé. L'accord conclu à la fin de 2016 entre le PS Suisse et les partis cantonaux sert de base de calcul. La participation effective dépendra des recettes nettes effectives de la récolte de fonds en 2017. Les valeurs budgétisées pour les cotisations versées à l'Internationale socialiste (IS) et au Parti socialiste européen (PSE) sont égales à celles de 2016.

## **15. Approvisionnement des provisions**

Conformément à la décision de l'Assemblée des délégué-e-s du mois de décembre 2012 à Thoune, les dons des entreprises organisées en coopératives doivent alimenter un fonds séparé. À partir de 2013, les dons de la Banque Raiffeisen et de La Mobilière sont ainsi comptabilisés directement en tant que provisions. L'affectation des moyens relève de la compétence du Comité directeur, qui en informe l'Assemblée des délégué-e-s. L'utilisation prévue de cette provision est prise en compte et dûment mentionnée dans le budget ou/et

le plan financier et elle fait l'objet d'un commentaire sous la rubrique Dissolution des provisions. En 2017 est budgétisée la constitution de provisions pour les élections de 2019.

## **16. Amortissements**

Les valeurs budgétisées pour les amortissements sont plus élevées qu'en 2016. Cela est dû à des investissements prévus dans le système de la gestion des données des membres ainsi que pour le mobilier et les travaux de transformation effectués à l'occasion du probable déménagement du Secrétariat central.

## **Centres de coûts**

Avec un montant total de 1 180 000 francs, les coûts des Services centraux – à savoir les frais de personnel administratif, la location des bureaux, l'entretien/les réparations/le remplacement du matériel et du mobilier de bureau, les assurances de choses, les frais d'administration généraux (comme les photocopies, le téléphone, les frais de port et les dépenses informatiques) et les amortissements – sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les dépenses supérieures/inférieures aux prévisions budgétaires ont été commentées dans les différents types de coûts. Un pourcentage de postes de 415%, à l'exclusion des apprentis et du personnel de nettoyage, est budgétisé sous la rubrique des Services centraux. Les frais des Services centraux sont répercutés sur les centres de coûts primaires en fonction des charges salariales.

## **17. Parti**

Par rapport à l'année précédente, les cotisations sont plus élevées. Cela pour deux raisons. D'une part, on table sur des cotisations des membres en hausse par rapport au budget 2016. D'autre part, les contributions des élu-e-s ont été majorées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La part du centre de coûts Frais de personnel et frais généraux est plus élevée qu'en 2016, car les frais de recrutement ainsi que les frais de formation et de formation continue budgétisés sous la rubrique Services centraux jusqu'en 2016 seront budgétisés ici à partir de 2017. Les dépenses effectives seront imputées aux centres de coûts qui les ont générées. Le pourcentage de postes de 340% au total, à l'exclusion de la présidence, reste plus ou moins inchangé par rapport à 2016.

Trois Assemblée des délégué-e-s sont planifiées en 2017. Aucun Congrès n'aura lieu.

## **18. Formation**

Le budget consacré à la formation est inférieur au montant budgétisé en 2016, car le projet Agglomération, qui entrerait dans ce centre de coûts en 2016, a pris fin. Les frais de personnel incluent aussi les mesures pour le recrutement de membres (pourcentage de postes : environ 50% au total). Les frais de fonctionnement incluent les dépenses pour les formations des fonctionnaires, les rencontres des parlementaires, les modules de forma-

tion sur les votations ainsi que des projets dans le domaine du recrutement de membres. L'université d'été organisée à Chandolin aura aussi lieu en 2017.

#### **19. PS60+**

Le budget global reste inchangé par rapport à 2016. Il couvre un taux d'activité global de 20%, les indemnités du Comité ainsi que les frais divers pour les conférences, les manifestations thématiques et les campagnes.

#### **20. PS Migrant-e-s**

Le PS Migrant-e-s dispose d'un budget comparable à celui de 2016. L'équivalent d'un poste à 10% est pris en compte dans ce poste.

#### **21. JS/Juso**

Selon un accord conclu avec la Jeunesse socialiste suisse, le PS Suisse prend en charge les frais de personnel pour le secrétaire général de la Jeunesse socialiste suisse, une partie du salaire brut du/de la président-e de la Jeunesse socialiste suisse ainsi que l'ensemble des frais généraux des collaborateurs de la Jeunesse socialiste suisse. La contribution régulière aux campagnes se monte à 12'000 francs, comme en 2016.

#### **22. Femmes\* socialistes suisses**

Le budget Femmes\* socialistes suisses comprend un pourcentage de postes de 40% (10% supplémentaires sont financés par le Groupe socialiste), l'indemnisation des instances ainsi que les frais de fonctionnement pour les assemblées et les campagnes. À l'occasion des 100 ans des Femmes\* socialistes suisses, le budget a été augmenté de 15 000 francs par rapport à l'année précédente.

#### **23. Publications**

En raison de la réduction du nombre d'éditions, les coûts globaux des publications *links* (6 éditions), *socialistes* (4 éditions) et *ps.ch* (4 éditions) sont inférieurs à ceux du budget 2016. Depuis 2016, le mailing envoyé aux destinataires de *links* et de *socialistes*, qui par le passé générait chaque fois une recette nette, est envoyé une fois par an. Pour la rédaction des publications, on inscrit au budget un taux d'activité total de 50%.

#### **24. Campagnes**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le département anciennement appelé Campagnes et communication a été divisé du point de vue organisationnel. Les éléments de campagne faitière sont restés dans le département Campagnes, alors que les éléments de la campagne de mobilisation sont traités et concrétisés dans le nouveau département Mobilisation. Un pourcentage de postes de 200%, sans les stages, est prévu dans le département Campagnes en 2017.

Dans le département Campagnes, les frais de fonctionnement comprennent les dépenses pour la production de matériel de vote, la coordination et la collaboration entre et dans les comités et les coalitions interpartis, la conception et la mise en œuvre d'actions média-

tiques ainsi que la planification et la réalisation de campagnes publicitaires (annonces journaux, affichages, ...) et d'activités en ligne. Par ailleurs, la planification et la rédaction des journaux de votations sont concentrées dans ce département. Quatre journaux de votations sont prévus en 2017. Les postes de budget fondamentaux en 2017 sont la campagne de votation pour le référendum sur la RIE III ainsi que la clôture de la récolte de signatures pour l'initiative sur la transparence, pour laquelle le PS Suisse coordonne l'association responsable. Le budget pour la campagne sur la RIE III comprend le budget de base de la campagne. Fin 2016 et début 2017 ont été générés pour cette campagne des dons ad hoc qui seront notamment utilisés dans le cadre d'une campagne d'affichage. Vu que leur montant n'est pas encore clair et que les coûts ne dépasseront pas les recettes, cela ne figure pas dans le budget.

## **25. Mobilisation**

Dans le département Mobilisation, nouvellement créé en 2016, sont traités les éléments de la campagne de mobilisation – notamment le soutien aux partis cantonaux et aux sections lors d'élections et de votations cantonales et locales. Il s'agit d'organiser et de mettre en valeur le travail des bénévoles. De plus, l'envoi de newsletters et des activités en ligne, des activités sur les médias sociaux ou des activités de récolte de fonds électronique font partie des tâches réalisées dans le département Mobilisation. Le centre de coûts Mobilisation couvre en 2017, places de stage incluses, un pourcentage de postes de 405%. Le pourcentage de postes des responsables IT est budgétisé dans le centre de coûts Services centraux.

## **26. Récolte de fonds**

Depuis 2015, la collaboration avec l'agence de récolte de fonds est régie par une nouvelle base contractuelle. Une recette nette minimale y est fixée contractuellement pour les actions de *public fundraising* de l'année en cours. En 2017, le budget s'aligne sur les résultats prévisionnels de l'année 2016. Cela correspond à des recettes provenant de la récolte de fonds pour 2017 qui sont légèrement supérieures à celles du budget 2016.

Dans le centre de coûts Récolte de fond est prévu un pourcentage de postes de 140% au total.

À l'occasion de la Conférence de coordination du 2 décembre 2016, un nouvel accord a été conclu entre le PS Suisse et les partis cantonaux sur la participation des partis cantonaux au résultat de la récolte de fonds du PS Suisse. Cela a été pris en considération dans le budget sur la base du résultat prévu. La participation effective dépendra du résultat réel de la récolte de fonds de l'année 2017.

Du montant des provisions constituées à la fin de 2016 pour de nouveaux projets de récolte de fonds et les adresses tierces, 5 000 francs seront dissous en 2017. De même pour d'autres mesures en lien avec le guide sur le legs mis au point en 2013.

**Plan financier et plan d'investissement 2018–2020**

Avec l'augmentation des contributions des élu-e-s, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et des cotisations des membres, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, seront mises en œuvre à partir de 2018 les mesures liées à la constitution de provisions en vue des élections et des campagnes à venir et à la constitution de réserves pour parer aux fluctuations, notamment celles qui concernent les recettes provenant de la récolte de fonds.

De 2017 à 2019 sont prévus des investissements de taille pour l'extension ou le remplacement du système utilisé pour la gestion des données des membres. Dans le cadre d'un éventuel déménagement, on prévoit en outre des investissements dans le mobilier et pour de petits travaux de transformation. Les investissements pour le remplacement des PC, des laptops et des imprimantes correspondent à des valeurs comparables à celles des années précédentes.

**Proposition du Comité directeur : accepter**

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS SPÉCIALISÉES : ÉLECTIONS DE RECON- DUCTION ET DE RENOUVELLEMENT

Les président-e-s sortant-e-s se présentent à leur réélection dans les commissions spécialisées suivantes :

Commission spécialisée « Transport et communication »

**Proposition du Comité directeur :** réélection d'Edith Graf-Litscher

Commission spécialisée « Environnement, énergie et aménagement du territoire »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Barbara Marty Kälin

Commission spécialisée « Recherche, formation et culture »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Mathias Reynard

Commission spécialisée « Économie et finances »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Susanne Leutenegger-Oberholzer

Commission spécialisée « Politique agricole »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Beat Jans

Commission spécialisée « Politique extérieure »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Carlo Sommaruga

Commission spécialisée « Paix et sécurité »

**Proposition du Comité directeur :** réélection de Priska Seiler Graf

**Des élections de renouvellement ont lieu dans les commissions spécialisées suivantes :**

Commission spécialisée « Orientation sexuelle et identité de genre »

Se portent candidats à la coprésidence (pour les sièges devenus vacants) : Angelo Barrile et Barbara Lanthemann (on trouvera le curriculum vitae de chaque candidat-e aux pages 28 et 29).

**Proposition du Comité directeur :** élection d'Angelo Barrile et de Barbara Lanthemann à la coprésidence

Commission spécialisée « Politique sociale et de la santé »

Se portent candidates à la coprésidence (pour les sièges devenus vacants) : Silvia Schenker (sortante) et Rebecca Ruiz (nouvelle) (on trouvera le curriculum vitae de Rebecca Ruiz à la page 30 et 31).

**Proposition du Comité directeur :** élection de Silvia Schenker et de Rebecca Ruiz à la coprésidence

# Curriculum vitae

## Angelo Barrile



### PERSONALIEN

Adresse Angelo Barrile, Sihlquai 282, 8005 Zürich  
 Geburtsdatum 22.08.1976, Winterthur (CH)  
 Heimatorte Pfungen (ZH) und Italien

### AUSBILDUNG

2014 Facharzt für Allgemeine Innere Medizin FMH  
 1996 - 2002 Medizinstudium Universität Zürich  
 1989 - 1996 Kantonsschule Rychenberg Winterthur, Abschluss mit Matur Typus D  
 1981 - 1989 Kindergarten und Primarschule in Pfungen ZH

### BERUFLICHE TÄTIGKEITEN

05.2012 - heute angestellter Hausarzt in einer Sanacare Gruppenpraxis in der Stadt Zürich  
 11.2009 - 04.2012 Assistenzarzt Psychiatrisch-Psychologischer Dienst (PPD) der Stadt Zürich  
 04.2006 - 09.2009 Assistenzarzt Psychiatrische Universitätsklinik Zürich, Assistentensprecher 2007-2009  
 2004 - 2006 Assistenzarzt Innere Medizin, Spital Bülach  
 2003 - 2004 Assistenzarzt Chirurgie, Kreisspital Muri (AG)  
 1998 - 2001 Swisscom Shops Zürich-Flughafen & Zürich-Altstetten (Shop Assistant)  
 1996 - 1998 verschiedene Einsätze im Hilfspflegebereich  
 1993 - 1995 Bus-Stop Superstore (Kleider- & CD-Verkauf), Winterthur

### WICHTIGSTE POLITISCHE TÄTIGKEITEN

12.2015 – heute Mitglied des Nationalrates  
 12.2015 – heute Mitglied der Staatspolitischen Kommission des Nationalrates  
 05.2014 - heute Vorstandsmitglied Kinder-Spitex Kanton Zürich (kispex)  
 ab 03.2017 Präsident der Zürcher Aidshilfe ZAH  
 2014 - heute Mitglied der Kommission für Geschlechterpolitik (GeschKo) der SP Kanton Zürich  
 05.2011 - 11.2015 Mitglied der kantonsrätlichen Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit  
 08.2010 - 04.2011 Mitglied der kantonsrätlichen Kommission für Wirtschaft und Abgaben (WAK)  
 08.2010 - 11.2015 Mitglied des Zürcher Kantonsrats  
 2010 - 2015 Präsident Gesundheitskommission (GeKo) SP Kanton Zürich  
 2008 - 2012 Co-Präsident SP Zürich 5  
 2007 - heute GL-Mitglied VSAO Zürich  
 04.2006 - heute Vorstandsmitglied SP5  
 2002 - 2004 Vorstandsmitglied SP Stadt Aarau  
 2001 - 2005 Mitglied Fachausschuss Soziale Sicherheit und Gesundheit der SP Kanton Aargau  
 seit 1998 SP Mitglied: 1998-2000 SP Winterthur-Wülflingen, 2000-2005 SP Aarau, seit 2005 SP Zürich 5

### MITGLIEDSCHAFTEN

SP MigrantInnen, vpod, Second@as Plus, VSAO Schweiz und Kanton Zürich, AGZ (Ärztgesellschaft Zürich), kispex, Verein Sozialvernetzte Lebensgemeinschaft SLG (Vorstandsmitglied), Patientenstelle Zürich, WWF, Greenpeace, MieterInnenverband, HAZ, Pink Cross, Zürcher Aidshilfe ZAH, GSoA, Colonia libera italiana, MS-Gesellschaft Schweiz, Verein Kiosk Josefswiese, Mobility (Genossenschafter), Chornlade (Genossenschafter)

## Curriculum vitae

### Barbara Lanthemann

Barbara Lanthemann est née le 29 mai 1965 à Bâle. Elle a suivi toute sa scolarité à Lausanne, avant de déménager en Valais en 1981.



Employée de commerce de formation, Barbara Lanthemann officie actuellement en qualité de secrétaire générale de la LOS à Berne depuis 2013. La même année, elle accède également au Grand Conseil valaisan, en qualité de représentante du district de Martigny. A 51 ans, elle préside la fédération socialiste du district de Martigny depuis 2013 et siège au Bureau exécutif (direction cantonale) du PSVR. Barbara Lanthemann a également participé aux élections fédérales de 2015, en se présentant sur la liste au Conseil national pour le PS valaisan.

Depuis le 19 novembre 2016, elle est la nouvelle présidente du Parti socialiste du Valais romand, et se représente en mars 2017 à l'élection pour la députation au Grand Conseil valaisan.

Elle a été présidente de l'association Alpagai, une association valaisanne ouverte à toutes les personnes concernées de près ou de loin par l'homosexualité en Valais. Elle a également été membre du Comité d'organisation de la Pride 2015 en tant que responsable des finances et co-présidente de Pro Aequalitate, association créée pour défendre les intérêts des personnes LGBT lors de scrutins populaires en Suisse.

Parfaitement bilingue français-allemand, elle pourra mettre à profit ses connaissances linguistiques pour renforcer les relations entre les membres de la commission du PS. Au vu de son emploi de lobbyiste à Berne, Barbara Lanthemann est une habituée des méandres politiques et des médias.

# Curriculum vitae

## Rebecca Ruiz

04.02.1982  
Mariée, un enfant

Rue du Valentin 32  
1004 Lausanne  
076 567 87 37  
[rebeccaruiz@bluewin.ch](mailto:rebeccaruiz@bluewin.ch)



### FORMATION

- Master en criminologie et sécurité, Ecole des sciences criminelles à l'Université de Lausanne. Mention: *Magna cum laude*, septembre 2007 ;
- Licence en Sciences sociales à l'Université de Lausanne, juillet 2005 ;
- Maturité fédérale, type A, Gymnase cantonal de la Cité à Lausanne, juin 2000.

### EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

- **Conseillère nationale, membre du Parlement fédéral depuis 2014**, membre de la Commission des affaires juridiques (2014 - février 2017), de la Commission de sécurité sociale et de la santé publique (dès Mars 2017).
- **Cheffe de projet de recherche** à la Direction générale de l'enseignement obligatoire et à l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, Etat de Vaud, 2010-2014  
→ Prévention de la délinquance juvénile
- **Mandat de recherche pour la Police cantonale vaudoise**, 2012  
→ Enquête interne sur la Réforme policière vaudoise
- **Mandat d'expertise en matière de sécurité publique pour la Ville de Morges** de mars à juillet 2010  
→ Rédaction d'un Rapport-préavis municipal
- **Mandat de recherche pour la Police municipale lausannoise** de février 2009 à février 2010  
→ Enquête de satisfaction auprès du personnel et évaluation interne de la démarche éthique (formation des collaborateurs, constitution du dossier de candidature de la PML à l'European Public Sector Award 2009 - Nomination au prix d'excellence et récompense d'un certificat "Best practice" pour le projet lausannois)
- **Mandats de recherches pour l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne** d'août 2008 à janvier 2009  
→ Enquête sur le sentiment d'insécurité, sur la qualité de vie et la perception de la Police municipale. Sondage auprès d'un échantillon de 800 personnes  
→ Enquête sur le vandalisme dans les écoles lausannoises (recherche qualitative et quantitative)
- **Déléguée remplaçante de l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne** de novembre 2007 à juillet 2008 (remplacement durant un congé maternité)  
→ Suivi des activités quotidiennes de l'Observatoire (organisation et participation aux séances, contacts avec la presse, les citoyens et les partenaires)  
→ Coordination et suivi de projets temporaires avec d'autres directions
- **Employée d'édition** aux Editions Antipodes à Lausanne de décembre 2001 à septembre 2007  
→ Préparation de textes, mise en page partielle, comptabilité, mise à jour du site, travaux administratifs

## **ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS**

- Service aux patients de Suisse occidentale, présidente
- Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), présidente
- Fondation Protection de l'enfance Suisse, membre du conseil
- Fondation PROFA, membre du conseil
- Fondation d'aide sociale et culturelle Vaud, membre du conseil
- Fondation de la Compagnie Philippe Saire, membre du conseil
- ASLOCA Lausanne, membre du comité
- Conseil professionnel de la Haute Ecole de la Santé La Source, membre du conseil
- Palliative Vaud, membre du comité

## **ENGAGEMENTS LIÉS À MON MANDAT DE PARLEMENTAIRE**

- Co-présidente du Groupe parlementaire Santé psychique.
- Membre du Comité d'initiative pour un congé paternité

## **ENGAGEMENTS POLITIQUES**

- Adhésion au Parti socialiste lausannois en 2003
- Membre du Conseil communal de Lausanne de 2006 jusqu'en 2012
  - Membre de la commission des finances
  - Membre de la commission des naturalisations
  - Membre de la commission tripartite pour l'intégration des immigrés
- Présidente du Parti socialiste lausannois de 2008 à 2013
- Membre du Grand conseil vaudois de 2012 à 2014
  - Vice-présidente du Groupe socialiste
  - Membre de la Commission des affaires judiciaires
  - Membre de la Commission des visiteurs de prisons
- Membre du Comité directeur du Parti socialiste vaudois de 2012 à 2016
- Présidente de la Commission Sécurité publique du PSV de 2008 à 2016

**Il n'y a pas de direction à la tête des commissions spécialisées ci-dessous.**

La composition de la commission reste inchangée et l'on peut en cas de besoin recruter des gens pour des postes spécifiques :

Commission spécialisée « Migration et intégration »

Commission spécialisée « État et droit »

**Proposition du Comité directeur :** le Comité directeur recommande cette manière de faire